

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2013

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 novembre 2013 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 25/10/2013.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, BURDAIRON, GUI SOLAN (adjoints), ALLARD, ALLENBACH, BUGOT, HOMOLA, LABBADI, RICO, ROPRAZ, ZIEGLER.

Etaient excusés : Mme LANZA (procuration à M. JOUVE)
M. MOINE (procuration à M. BURDAIRON)
M. MACCAFERRI (procuration à M. BUGOT)
M. ROSA

Etaient absents : Mme VUAILLET-AOUKILI
M. RENAUD

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : M. ZIEGLER

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 08/10/2013

2) Délibérations :

- 2.1 Décision Modificative n°3
- 2.2 Chemin du grand crêt : transfert de voirie et de réseaux
- 2.3 Convention ULM
- 2.4 Rapport annuel sur la sécurité et la santé des agents de la commune
- 2.5 Ecole : avenant
- 2.6 Marché Avenue du Jura : avenant
- 2.7 Télétransmission des actes d'état civil et électoraux : convention

3) Divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 8 octobre 2013 du Conseil Municipal

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Délibération

1°) Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire présente deux tableaux. Le premier concerne des opérations d'ordre à régulariser ; le second présente des opérations réelles à réaliser afin d'inscrire au budget des recettes imprévues et de les inscrire simultanément en dépenses afin d'abonder essentiellement le chapitre des charges à caractère général.

Opérations d'ordre		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT			
Dépenses			
2315. 041. opération 51	Am. de l'avenue du Jura	251 200.00	
2315. opération 51	Am. de l'avenue du Jura		251 200.00
Recettes			
21318. 041	Cession centre sportif	895 000.00	
024	Cession centre sportif		895 000.00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
675	valeur comptable immo cédées	895 000	0
Recettes			
775	Produits des cessions d'immo	895 000	0

Opérations réelles

RECETTES			DEPENSES		
70311	Concession cimetières	10 556.59 €	60621	Combustibles	3 000.00 €
7083	Location diverses	183.00 €	60632	petit équipement	2 000.00 €
74121	Dotation solidarité	962.00 €	60633	Frais de voirie	4 500.00 €
74833	Etat compensation CET	104.00 €	60636	Vêtements de travail	500.00 €
74835	Etat compensation TH	664.00 €	61522	Entretien de bâtiment	5 000.00 €
7488	Autres attributions	1 765.00 €	61551	Entretien mat roulant	4 000.00 €
773	mandat annulé	10 931.09 €	6156	maintenance	3 000.00 €
778	produits de cession	17 111.47 €	6226	Honoraires	3 000.00 €
TOTAL		42 277.15 €	6227	contentieux	3 000.00 €
			6231	insertion annonces	3 000.00 €
			6236	catalogues et imprimés	4 000.00 €
			6288	autres services	2 277.15 €
			6218	Autre personnel extérieur	5 000.00 €
			TOTAL		42 277.15 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n°3 tel que présenté ci-avant

2*) Chemin du grand crêt : transfert de voirie et de réseaux

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, dans l'attente de plusieurs éclaircissements.

3*) Convention ULM

Suite à plusieurs réunions de travail, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la convention relative à l'utilisation de la piste ULM par l'association « les Ailes de Sergy » (présentation de la convention).

Mme Jouve considère qu'il est trop tôt pour présenter cette convention étant donné l'avancée du dossier « centre sportif », c'est pourquoi elle précise qu'elle n'est pas contre mais qu'elle s'abstiendra.

M. Burdairon précise qu'il votera contre car selon lui cette convention devrait être signée avec le futur gestionnaire du centre sportif.

Monsieur le Maire précise que la piste ULM ne se trouve pas sur la parcelle où se situe le centre sportif donc le futur gestionnaire ne sera pas habilité à gérer la piste ULM. Seul le hangar ULM qui se trouve sur la parcelle du centre sportif pourra faire l'objet d'une convention avec le gestionnaire ou la structure publique porteuse.

M. Allenbach précise que cette association a pour objectif, entre autres, de démocratiser les activités aériennes qui ne seront pas réservées seulement à une population aisée. Elle permettra de faire rayonner le centre sportif à proximité. Il est également prévu une activité d'aéromodélisme.

En réponse à Mme Jouve, il ajoute qu'il faudra au moins un an à l'association avant de commencer ses activités, il y a des investissements importants et la convention est nécessaire pour décider le lancement de cette phase préliminaire.

Le Conseil Municipal, avec une voix contre (Alain Burdairon) et deux abstentions (Françoise Jouve et Annie Lanza) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

4°) Rapport annuel sur la sécurité et la santé des agents de la commune

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, dans l'attente d'un avis du Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

5°) Ecole : avenant

Afin de répondre aux exigences de la commission de sécurité, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à valider un avenant pour l'entreprise Grandchamp (installation d'équipements relatifs à l'alarme incendie) pour un montant de 1 840.50 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-avant.

6°) Marché Avenue du Jura : avenant

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à valider un avenant proposé par l'entreprise EIFFAGE concernant la confection des socles pour l'installation des abribus pour un montant de 4 980 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-avant

7°) Télétransmission des actes d'état civil et électoraux : convention

Monsieur le Maire informe qu'il est désormais obligatoire de télétransmettre les données de l'état civil ainsi que les avis électoraux. A ce titre il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention y afférant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

III - DIVERS

Mme Jouve rappelle que le repas de fin d'année a été transformé en repas de fin de mandat et se déroulera le 14 mars.

Elle informe également que l'école a fait une demande de financement pour l'organisation d'un séjour de 3 jours à Hotonnes qui concerne 59 élèves (CP/Ce1 et Ce1/Ce2) et représente une dépense totale de 8 215 euros. Un rendez-vous est prévu prochainement avec les enseignants organisateurs.

Mme Bugot informe que le conseil d'école du 17 octobre s'est bien déroulé et souligne que le 12 novembre se déroulera le second comité de pilotage pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Elle précise également que le nouveau règlement de la cantine a été envoyé à tous les parents d'élèves.

M. Guisolan informe qu'il s'est rendu à la réunion concernant la révision du PLU de Thoiry que la municipalité souhaite adapter au futur SCOT concernant notamment la densification des zones constructibles. La commune de Thoiry, sera semble-t-il constituée d'ici 2024 de 50 % de logements collectifs, de 30 % de logements intermédiaires et de 20 % de, logements individuels. De 2014 à 2024 la commune va croître de 2 % par an soit environ 1 500 personnes en plus. Il souligne que la mairie n'a rien ouvert de plus que l'existant à la construction. Quant à la densité moyenne, elle est de 35 logements à l'hectare.

M. Burdairon informe que les travaux de l'auberge avancent bien (la dalle de la bibliothèque est faite). Il présente les nouveaux plans relatifs à quelques modifications : la paroi amovible de la salle de réunion devient fixe, l'entrée et les trottoirs sont modifiés pour une plus grande sécurité.

Les travaux de sécurisation de l'avenue du Jura devraient démarrer d'ici la fin de l'année pour ce qui concerne le bassin de rétention. Concernant les trottoirs, ils devraient être aménagés au printemps.

Monsieur le Maire rappelle que les logements sociaux de la colline de Louis ont fait l'objet d'un transfert de permis de construire qui vient juste d'être signé par la commune. C'est Semcoda qui va construire et gérer ce petit collectif de 6 logements.

Il rappelle plusieurs réunions importantes :

- Le 19 novembre : réunion avec M. Dallery de la CCPG pour la future modification des statuts de la CCPG sur laquelle le conseil devra se prononcer début décembre.
- Une rencontre avec Mme Goy-Chavent, sénatrice, le 14 novembre de 10h30 à 11h en Mairie.
- La cérémonie du 11 novembre à 18h30
- L'exposition de la bibliothèque à la salle des mariages sur le système solaire et dont l'apéritif est prévu le 14 novembre à 18h.

Concernant le dossier ZAC, il tient à informer le conseil que l'appel à candidature a été lancé en vue de l'établissement d'une concession d'aménagement. Cela étant, un avenant sera proposé lors du prochain conseil pour une mission d'accompagnement sur cette question par le bureau d'études ATHANOR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 3 décembre 2013 à 20h30
